COMMUNIQUE

En application des dispositions de l'article **548** de l'acte uniforme de **l'OHADA** relatives au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, La Société Vivo Energy Côte d'Ivoire a introduit depuis le 19 Juin 2020, une requête auprès du Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de proroger la tenue de la réunion de son Assemblée Générale annuelle, devant statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La Société attend toujours de recevoir l'ordonnance de prorogation signée par le Président du Tribunal du Commerce d'Abidjan. **Toutefois, selon les règles en vigueur, le dépôt effectif de la requête emporte suspension du délai de forclusion.**

Nous vous communiquerons en temps opportun la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale de la société Vivo Energy Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 29 Juin 2020

VIVO ENERGY CI
SA avec CA - RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623
CAPITAL 3.150.000.000 F.C.F.A
15 B. P. 378 ABIDJAN 15
TEL 21-75-27-01 - Fax : 21-27-53-19
DIRECTION GENERALE

Mohamed CHAABOUNI
Directeur Général

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
Zone industrielle de Vridi Rue des Pétroliers
15 B.P. 378 Abidjan 15

Tel : +225 21 75 27 27
21 75 27 01
Fax : +225 21 27 24 99
21 27 53 19
www.vivoenergy.com

Shell Licensee

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE : S.A. avec Conseil d'administration - Vridi Rue des Pétroliers (ZI) - Capital : 3.150.000.000 F CFA - RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623 - CC : 0100690 X
Régime : Réel Normal - CDI : DGE - STANDARD CHARTERED BANK ABIDJAN COTE D'IVOIRE - Compte N° : CI097 - 01001 - 100100600800 - 88 - Code SWIFT : SCBLCIAB
Les marques commerciales de Shell sont utilisées sous licence.